

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au DORS/2015-17 (SIMDUT 2015) et OSHA 29 CFR parties 1910, 1915, 1926

Date de révision : 2026-05-25 | Version : 1.0

SECTION 1 : Identification

Nom du produit	Savon à mains (No.51)
Code du produit	No.51
Usage recommandé	Savon liquide pour le lavage des mains en milieu institutionnel et commercial
Restrictions d'utilisation	Pour usage externe seulement. Non destiné à l'antisepsie chirurgicale ou médicale des mains.

Fabricant / Fournisseur

Entreprise	ERE Inc.
Adresse	8605 Champ D'eau, Montréal, Québec, H1P 3B8, Canada
Téléphone	(514) 326-8852
Télécopieur	(514) 326-8961
Site Web	www.ereinc.com
Téléphone d'urgence	CANUTEC 1-613-996-6666

SECTION 2 : Identification des dangers

Classification SGH

Classe de danger	Catégorie
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire	Catégorie 2A

Pictogrammes SGH : SGH07 (Point d'exclamation)

Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger

- H319 — Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

- P280 — Porter une protection des yeux/du visage
- P305+P351+P338 — EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 — Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

SECTION 3 : Composition / Information sur les ingrédients

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration (%)
Sodium Olefin Sulfonate	68439-57-6	10 – 30
Cocamidopropyl Betaine	61789-40-0	1 – 5
Alkyl Polyglucoside	157707-88-5	1 – 5
Citric Acid	77-92-9	0,1 – 1,0

Complément : Eau et adjuvants mineurs (parfum, agent de conservation; < 1 % individuellement, non dangereux).

SECTION 4 : Premiers soins

Inhalation

Ne devrait pas constituer un danger par inhalation. Transporter la personne à l'air frais si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau

Rincer à l'eau. Le produit est conçu pour un contact cutané lors d'une utilisation normale. Si une irritation ou une éruption cutanée apparaît, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Boire de petites quantités d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants

Provoque une sévère irritation des yeux : rougeur, larmoiement, douleur. Aucun effet cutané significatif prévu lors d'une utilisation normale.

Indication des soins médicaux immédiats

Si l'irritation oculaire persiste après un rinçage complet, consulter un médecin. Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), mousse.

Agents d'extinction inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques liés au produit chimique

Le produit est à base d'eau et n'est pas inflammable. La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone (CO, CO₂) et des oxydes de soufre.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) et un équipement de protection complet lors de la lutte contre un incendie impliquant ce produit.

Cotes NFPA : Santé 1 / Inflammabilité 0 / Réactivité 0

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter l'EPI approprié incluant une protection oculaire. Le produit est glissant — faire preuve de prudence pour éviter les chutes.

Précautions environnementales

Empêcher de grandes quantités de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Confiner le déversement. Absorber avec un matériau inerte ou éponger. Rincer la zone résiduelle à l'eau. Éliminer le matériau recueilli conformément aux réglementations applicables.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions pour une manutention sécuritaire

Éviter tout contact avec les yeux. Utiliser selon l'usage prévu pour le lavage des mains. Suivre les bonnes pratiques d'hygiène.

Conditions d'entreposage sécuritaire

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit frais et sec. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Protéger du gel et de la chaleur excessive.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts, bases fortes.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune LEPT spécifique établie pour ce mélange ou ses composants aux concentrations actuelles.

Contrôles techniques

La ventilation générale est suffisante pour une utilisation normale.

Équipement de protection individuelle

- **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité en cas de risque d'éclaboussures (p. ex., lors du transfert ou du remplissage de contenants)
- **Protection de la peau** : Non requise pour le lavage normal des mains. Gants imperméables pour une manutention industrielle prolongée.
- **Protection respiratoire** : Non requise
- **Hygiène générale** : Suivre les bonnes pratiques d'hygiène courantes.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur
Apparence	Liquide, translucide
Odeur	Florale
pH	5,8 – 6,4
Point d'ébullition	> 100°C
Point d'éclair	Non applicable (à base d'eau, non inflammable)
Inflammabilité	Non inflammable
Densité relative	1,005
Solubilité dans l'eau	Soluble
Pression de vapeur	Non déterminée
Taux d'évaporation	Non déterminé

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans des conditions normales.

Conditions à éviter

Températures extrêmes, gel.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts, bases fortes.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et des oxydes de soufre.

SECTION 11 : Données toxicologiques

Voies d'exposition probables

- **Inhalation** : Ne devrait pas constituer un danger
- **Contact avec la peau** : Conçu pour un contact bref avec la peau; aucune irritation prévue lors d'une utilisation normale
- **Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux
- **Ingestion** : Peut provoquer des nausées et un inconfort gastro-intestinal

Toxicité aiguë

Le produit n'est pas classé comme présentant une toxicité aiguë. Selon les données disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de toxicité aiguë du SGH.

Effets chroniques

Aucune donnée disponible sur la toxicité chronique du mélange.

Cancérogénicité

Aucun composant n'est répertorié comme cancérogène par le CIRC, le NTP ou l'OSHA.

Sensibilisation

Le Cocamidopropyl Betaine peut provoquer une sensibilisation cutanée chez les personnes présentant une sensibilité préexistante. Non classé comme sensibilisant aux concentrations actuelles.

SECTION 12 : Données écologiques

Écotoxicité

Les tensioactifs peuvent être toxiques pour les organismes aquatiques sous forme concentrée. Le produit est significativement dilué lors de l'utilisation normale.

Persistance et dégradabilité

Les composants sont facilement biodégradables. L'Alkyl Polyglucoside est dérivé de ressources renouvelables et est facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Ne devrait pas s'accumuler dans les organismes vivants.

Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau; devrait avoir une mobilité élevée dans le sol.

Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets

Éliminer le contenu et le contenant conformément à toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales applicables. De petites quantités peuvent être évacuées vers l'égout sanitaire avec de grandes quantités d'eau si les réglementations locales le permettent.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Réglementation	Classification
TMD (Canada)	Non réglementé
DOT (États-Unis)	Non réglementé
IMDG (mer)	Non réglementé
IATA (air)	Non réglementé

Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementation canadienne

- **SIMDUT 2015** : Classé conformément au Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17)
— Irritation oculaire Catégorie 2A
- **LCPE / LIS** : Tous les ingrédients figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Réglementation des États-Unis

- **OSHA** : Classé conformément au 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012 / SGH)
- **TSCA** : Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire TSCA
- **SARA 311/312** : Danger pour la santé aigu (irritation oculaire)
- **SARA 313** : Aucun produit chimique listé au-dessus des seuils de déclaration

Réglementation internationale

Vérifier la conformité avec les réglementations locales avant l'utilisation ou la distribution dans d'autres juridictions.

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision	2026-05-25
Version	1.0
Préparé par	ERE Inc. — Affaires réglementaires

Abréviations

- SGH — Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- NFPA — National Fire Protection Association
- EPI — Équipement de protection individuelle
- CIRC — Centre international de recherche sur le cancer

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de nos connaissances à la date de révision. Les données sont fournies de bonne foi comme valeurs typiques et non comme spécification de produit. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude des données ou aux résultats pouvant être obtenus par leur utilisation. ERE Inc. n'assume aucune responsabilité pour les dommages ou blessures résultant de l'utilisation de ce produit.